



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud poursuit ses efforts en faveur de la cohabitation entre le loup et les activités humaines

Le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) renforce le dialogue avec tous les acteurs concernés par la présence du loup sur le territoire cantonal. Dans le but, par ailleurs, d'améliorer la cohabitation avec le loup, le DES poursuit la mise en œuvre de mesures de soutien aux éleveurs. Dans le même temps, la présence d'une nouvelle meute sur le territoire cantonal vaudois a été confirmée dans le secteur du Risoud, à la Vallée de Joux.

Le DES poursuit actuellement ses contacts avec l'ensemble des acteurs en relation avec la présence du loup sur le territoire vaudois. Les éleveurs directement concernés ont été approchés et de nouvelles rencontres avec des représentants de la branche sont prévues dans les semaines à venir. Le DES a également ouvert le dialogue avec des opposants aux tirs de régulation présents dans la région du Marchairuz afin de leur présenter la situation et le cadre légal fédéral qui préside à l'action de l'Etat.

Au cours de ces échanges, le DES a aussi rappelé les mesures de soutien aux exploitants mises en œuvre, parmi lesquelles figurent le financement de parcs sécurisés pour les veaux ainsi que le renforcement de l'accompagnement technique via la Fondation J.-M. Landry et le préposé cantonal à la protection des troupeaux. Toujours dans l'optique de mieux orienter les mesures de protection dès 2022, une analyse de la vulnérabilité des alpages jurassiens sera réalisée dans le courant de l'automne et de l'hiver.

Les représentants du Département ont également rappelé que la régulation du canidé fait partie des outils mis à disposition par la Confédération. A ce titre, le DES précise qu'il entend procéder aux tirs de régulation pour lesquels il a reçu une autorisation de la Confédération valable jusqu'en mars 2022. Le Canton va toutefois adresser une demande à l'Office fédéral de l'environnement afin de pouvoir cibler à l'avenir des individus plus âgés.

« A travers ces démarches, le département souhaite faire comprendre à l'ensemble des acteurs les différentes mesures de gestion dans le but d'instaurer les conditions propices à la cohabitation avec le loup. », souligne Béatrice Métraux, cheffe du

Département de l'environnement et de la sécurité.

Nouvelle meute

Dans le même temps, la présence d'une deuxième meute sur le territoire cantonal vaudois a été confirmée récemment à la suite de l'observation d'un louveteau. Elle est localisée dans le massif du Risoud, à la Vallée de Joux. En raison de la proximité avec la frontière, l'Office français de la biodiversité a été informé et un suivi coordonné de la meute est désormais mis en place afin de pouvoir en documenter la composition.

A l'heure actuelle, dans les Alpes vaudoises, 28 moutons, six chèvres et un veau ont été tués depuis le début de la saison d'estivage lors d'attaques attribuées au loup. Dans le Jura vaudois, le bilan se chiffre à onze bovins et quatre chèvres.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Sébastien Beuchat, directeur des ressources et du patrimoine naturels, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENTS